



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

DELIBERATION N° 2022-02-027-DR

Nomenclature : 7.10

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – 2^{ÈME} TRANCHE

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 11 février 2022
 Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 15/02/2022*

L'an deux mille vingt deux, le dix février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LECERF	procuration à	M. CENDRES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 31
 Nombre de pouvoirs: 2
 Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau Centre de Loisirs est en construction, rue des Platanes.

Sa mise en service est prévue à la fin du premier semestre 2022.

Le montant des travaux de construction s'élève à la notification des marchés de travaux à 1 199 000 € HT, pour un coût total du projet de 1 357 570 € HT, maîtrise d'œuvre comprise et de 1 603 025 € HT en incluant l'emprunt de la CAF.

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil municipal a sollicité une aide auprès de la CAF des Landes pour le financement du projet. La convention passée avec la CAF prévoit une aide de 249 455 € en subvention d'investissement ainsi qu'un prêt à taux zéro d'un montant de 249 455 € remboursable en 7 annuités.



Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a sollicité une dotation de soutien à l'investissement local répartie sur les deux années de travaux du projet.

Ainsi une première tranche de DSIL a été allouée au projet pour un montant de 353 434 €.

La Commune va donc solliciter pour la tranche de travaux prévue sur le budget 2022, un montant de 105 600 € conformément au plan de financement du projet ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la délibération n°2020-12-140-DR en date du 15 décembre 2020

Vu le plan de financement du projet joint à la délibération,

DELIBERE

SOLLICITE auprès des services de l'État une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour un montant de 124 000 € pour la seconde tranche de travaux de construction du Centre de Loisirs

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr



Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022

ID : 040-214003121-20220211-2022_02_027-DE

Le 27 janvier 2022

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CENTRE DE LOISIRS

MARCHES DE TRAVAUX NOTIFIES

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Etude de programmation	14 000 €	Fonds propres Commune financement intégral des études	148 570 €
Annnonce BOAMP publicité pour le marché de maîtrise d'oeuvre	650 €	Fonds propres Commune financement des travaux	485 945 €
Indemnisation des candidats	9 000 €	Fonds propres mobilier et matériel	10 000 €
Document d'arpentage, frais de géomètre	2 240 €	subvention CAF sur travaux et équipement	249 455 €
Maîtrise d'oeuvre	96 460 €	emprunt à taux zéro CAF remboursable en 7 annuités	249 455 €
Contrôle Technique	9 900 €	DSIL 2021 sur tranche de travaux 2021 40 %	355 600 €
Opérations d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier	10 320 €	DSIL 2022 sur tranche de travaux 2022 40 %	124 000 €
Opérations de coordination sécurité et de protection de la santé (estimation)	6 000 €		
Travaux tranche 2021 HT	889 000 €		
Travaux tranche 2022 HT	310 000 €		
Mobilier et matériel	10 000 €		
Remboursement emprunt à taux zéro CAF	245 455 €		
TOTAL HT	1 603 025 €	TOTAL HT	1 603 025 €

LE MAIRE
CONSEILLER DEPARTEMENTAL
JM LESPASSE